



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 septembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 septembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et à Mme FAULE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2025-114 : FÊTE MÉDIÉVALE D'AUXERRE : CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, suite à la sollicitation de la Ville d'Auxerre pour le prêt de décors et costumes pour leur Fête Médiévale prévue les 19, 20 et 21 septembre prochains, il est proposé la mise en place d'une convention de partenariat entre nos deux communes.

Monsieur le Maire précise que celle-ci prévoit un tarif de location forfaitaire de 400 € auquel s'ajoute la vente de 3 stères de bois au tarif de 25 €/stère.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis concernant ce partenariat et autoriser le Maire à signer la convention.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Ville d'Auxerre relative au prêt de décors et costumes pour la Fête médiévale prévue du 19 au 21 septembre,
- FIXE le tarif forfaitaire de location des décors et costumes à 400 €
- FIXE le tarif de vente de 3 stères de bois à 25 €/stère.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire





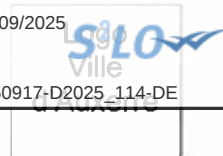
CONVENTION

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

ID : 058-215800798-20250917-D2025_114-DE



LOCATION DÉCORS FÊTE MÉDIÉVALE

Entre les soussignés :

D'une part : la Ville de Clamecy représentée par son Mairie, Monsieur Nicolas Bourdoune, Maire,

Et

D'autre part : La Ville d'Auxerre représentée par son Maire, Monsieur Crescent Marault,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1^{er} : Objet

La présente convention a pour objet de régir les conditions de location de son « Pack décors Fête Médiévale ».

Article 2 : Tarif et conditions

Par délibération du Conseil municipal, n° 2025-114 du 17 septembre 2025, la mise à disposition des décors est soumise à location au tarif forfaitaire de **400€**.

Les décors seront mis à disposition de la Ville d'Auxerre du 08/09/2025 au 27/09/25.

La Ville d'Auxerre s'engage à régler le titre de paiement dès réception.

Article 3 : Modalités de retrait et de retour du matériel

La Ville d'Auxerre devra prendre rendez-vous en contactant Monsieur Frédéric Sénéchal, Directeur des Services Techniques au 06.86.07.12.26 ou son secrétariat au 06.86.7.12.95 afin de convenir du jour et de l'heure de retrait et de retour des décors.

Article 4 : Inventaire et état du matériel

Un inventaire du nombre et de la nature des décors mis à disposition sera réalisé lors du retrait de ceux-ci dans les locaux des Services Techniques de la Ville de Clamecy. Lors de la restitution une vérification sera réalisée. En cas de détérioration constatée, un accord devra être trouvé entre les parties : réparation ou remplacement des décors endommagés.

Clamecy, le -----

La Ville d'Auxerre
Le Maire,

La Ville de Clamecy
Le Maire,